



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 8 avril 2024
Présidence : Didier KHELFA
Délibération : N° 24_19DL

Objet : RELIQUAT « ARTICLE 8 » Programme 2023 – SALON DE PROVENCE

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé : :

Afin d'optimiser la répartition des enveloppes financières « Article 8 » votée et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de se prononcer régulièrement sur des reliquats d'enveloppe pour des travaux SMED13 Maître d'ouvrage.

La consommation du programme voté en 2023 (travaux 2024) amène à des ajustements.

L'enfouissement des réseaux prévus « Boulevard de la République (côté EST) » à Salon de Provence rentre dans le cadre d'une coordination de travaux pour l'aménagement global de la voirie.

Ces travaux vont permettre de déposer 350 mètres linéaires de FILS NUS.

Il est proposé d'attribuer à Salon de Provence, les participations « Article 8 » suivantes :

N° SMED	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	Résorption FILS NUS	Part. Art 8 FILS NUS	Réseau BT isolé	Part. Art 8 torsadé BT
2024.ENV. SMED.043	Boulevard de la République (côté EST)	349 336 €	64%	89 573 €	36%	50 161 €



Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Article 1 : Approuver le Reliquat Article 8 – Programme 2023,
- Article 2 : Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est Maître d'ouvrage

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

Didier KHELFA